

4 Économie

Conseil d'administration de la Banque internationale pour le commerce et l'industrie du Gabon (BICIG)

Le FGIS, actionnaire majoritaire à hauteur de 41%

Willy NDONG
Libreville/Gabon

LE Fonds gabonais d'investissements stratégiques (FGIS) vient d'acquérir 41% des parts détenues par la BNP Paribas, dans le capital de la Banque internationale pour le commerce et l'industrie du Gabon (Bicig). C'est la principale information à retenir du Conseil d'administration de ladite banque, dirigé, hier, à Libreville, par son président Etienne-Guy Mouvagha Tchioba.

propriétaire, l'actionnaire majoritaire avec 67,39% des actions. BNP Paribas, après avoir cédé 41% de ses actions, reste actionnaire à hauteur de 6%. Le reste des parts est détenue par des privés gabonais, à hauteur de 26,61%. Avec ce nouvel actionnariat, qu'est-ce qui va changer pour la banque et sa clientèle ? « Avant de répondre à cette question, il convient tout d'abord de situer le contexte dans lequel s'est opérée la nouvelle configuration de l'actionnariat de la banque. Au départ, la BNP était claire : il fallait que les autorités gabonaises trouvent un nouvel actionnaire. Dans le cas contraire, la BNP Paribas allait nous imposer un repreneur. C'est ainsi que l'Etat est rentré dans la



Etienne-Guy Mouvagha Tchioba, PCA de la Bicig, a présidé le dernier conseil d'administration.

course, via le Fonds gabonais d'investissements stratégiques, avec l'acquisition des 41% des parts de la BNP. Mais, je tiens à signaler à l'opinion que la prise de participation du FGIS s'est faite sous la forme du

Cette nouvelle configuration ne devra nullement entamer la crédibilité et le sérieux de la Bicig, qui est une banque qui se porte actuellement bien. Pour l'instant, le Français Bernard Levie, ancien directeur général adjoint de Bicig, est directeur général par intérim. Un nouveau directeur général local,

rompu aux arcanes de la banque et de la finance, devrait être nommé prochainement. Une communication sera faite pour éclairer l'opinion sur les tenants et les aboutissants de ce nouvel actionnariat», a expliqué Etienne-Guy Mouvagha Tchioba.

Petit angle

Qu'est-ce le portage?

W.N.
Libreville/Gabon

LA convention de portage est une opération par laquelle une des parties acquiert temporairement

une participation dans une société, au titre d'un service qu'elle rend à une autre partie, le donneur d'ordre, qui lui assure la sortie, en s'engageant à racheter les titres ou à les faire racheter par un autre bénéficiaire.

Promotion et développement des normes nationales au sein des TPE/PME-PMI

Le C.E.N.G en partenariat avec l'Aganor

AEE
Libreville/Gabon

LA direction générale de l'Agence gabonaise de normalisation (Aganor) et le bureau exécutif du Consortium des entrepreneurs nouvelle génération (C.E.N.G) ont eu une séance de travail, dans les locaux de l'Aganor, le lundi 18 juin 2018. Les sujets à l'ordre du jour de cette réunion: des questions d'intérêt commun, notamment les axes de collaboration devant conduire à un projet de partenariat public privé entre les deux entités. Par le biais de son comité

consultatif QHSE dit Repro QHSE (Réseau des professionnels Qualité, Hygiène Sécurité, Environnement) créé à la suite du forum national QHSE parrainé en 2015 par le chef du gouvernement de l'époque, le C.E.N.G continue de jouer son rôle d'appui technique dans la mise en œuvre des actions 21 et 116 du Plan stratégique Gabon émergent, sur l'impératif de la maîtrise des processus opérationnels de l'administration et le programme national de normalisation. Cette importante rencontre a permis aux deux parties d'envisager les pistes de solutions en vue d'œu-



Les responsables du C.E.N.G et de l'Aganor réunis en séance de travail.

vrer pour la promotion et le développement de normes nationales, ainsi que leur application au sein des TPE/PME-PMI, afin de rendre plus dynamique et plus compétitif le

tissu économique national. Le directeur général de l'Aganor, Joseph Ngowet, et son équipe ont saisi cette occasion pour s'imprégner de quatre propositions novatrices et concrètes qui permettraient au C.E.N.G d'être un relais fiable et efficace dans la mise en œuvre des actions de l'Aganor, conformément à ses missions régaliennes en matière de normalisation. En premier lieu, le C.E.N.G a fait part de sa volonté d'associer l'Aganor et le ministère de l'Industrie à l'organisation, au premier trimestre 2019, de la première édition des "Journées nationales de la qualité, sécurité, environnement et du développement durable" et au lancement du prix "Qualité performance". Ces journées seront un espace de réflexion et de partage d'expériences

relatives au management des organisations, en vue de déceler les propositions d'amélioration à faire aux autorités compétentes. Ensuite, l'équipe de l'Aganor a pu apprécier la conception du Programme "Qualité Ecole" - Management de la qualité ISO 9001 -, avec une tournée de sensibilisation dans les grandes écoles ciblées. Enfin, l'idée d'ouvrir un chantier avec l'Aganor sur la "Labellisation des artisans et des coopératives agricoles" a été émise par le C.E.N.G avec, en toile de fond, l'organisation d'un séminaire sur les enjeux dans les prochains mois.

Séminaire sur la lutte contre le blanchiment des capitaux en Afrique centrale

Combattre ce phénomène qui sape notre économie

AEE
Libreville/Gabon

LE séminaire de vulgarisation du règlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme et de la prolifération en Afrique centrale, s'est ouvert

le lundi 18 juin à l'Hôtel Boulevard. Organisé par le Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (Gabac), l'objectif de cet atelier est de permettre aux participants de s'approprier le processus de prévention, de détection et de répression en la matière. Ledit séminaire a donc été organisé pour pallier ce phénomène jugé alarmant lors des commissions techniques du

Gabac. « Cette rencontre, qui réunit les principaux acteurs impliqués dans la lutte contre le blanchiment des capitaux, est d'amener les acteurs étatiques et non étatiques du Gabon à s'approprier cet instrument juridique communautaire, en vue de la mise en œuvre des diligences liées à la prévention, la détection et la répression du blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme », a souligné Jeannot Kalima,

représentant du ministre de l'Économie et président en exercice du Gabac. Pour le Secrétaire permanent du Gabac, Gervais Mbata, « à ce jour, aucune affaire en blanchiment des capitaux et financement du terrorisme n'a été inscrite au rôle d'une juridiction répressive, ni jugée au Gabon, alors que l'Agence d'investigation financière (ANIF) a transmis des dossiers aux autorités judiciaires », a-t-il constaté.

Avant d'énumérer les lourdes conséquences que cela engendre dans l'économie d'un État, Gervais Mbata estime qu'il est temps que les communautés se mobilisent pour éradiquer ce phénomène. « Les auteurs d'actes de blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme ne peuvent être inquiétés que si les acteurs impliqués dans cette lutte s'en approprient les mécanismes et les mettent en

œuvre », a-t-il poursuivi. Avant de conclure: « Le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme affectent des secteurs vitaux comme les ressources minières, l'environnement, la biodiversité terrestre et maritime, paralysant ainsi l'économie. Ils provoquent l'érosion des finances publiques, sapent les fondements de l'économie, annihilant ainsi les efforts des gouvernants. »

COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 20/06/2018				VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS		
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA	en date du		
				1 EUR	655,957			
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 USD	585,777	CAC 40	20/06/2018	5 373,95
USD	1,1534	1USD =	568,716	1 CAD	441,044	DOW JONES	20/06/2018	24 589,79
CAD	1,5319	1CAD =	428,198	100 JPY	5,329	BRENT (IPE) US Dollars/Baril 20 Juin 2018: 74,88		
JPY	126,7800	1JPY =	5,174	1 GBP	770,456			
GBP	0,8769	1GBP =	748,015	100 CHF	587,46			
CHF	1,1501	1CHF =	570,348	100 ZAR	42,25			
ZAR	15,9903	1ZAR =	41,022	1 MAD	62,65			
MAD	11,0535	1MAD =	59,344	1CNY	90,37			
CNY	7,4765	1CNY =	87,736	1KES	5,74			
KES	117,6200	1KES =	5,577					

CHANGEMENTS

Union Gabonaise de Banque

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>